Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture

Herausgeber: Société romande d'apiculture

Band: 143 (2022)

Heft: 11-12

Artikel: Le frelon asiatique progresse en Suisse : pour les autorités il est urgent d'attendre...

Autor: Saucy, Francis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1068376

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le frelon asiatique progresse en Suisse : pour les autorités il est urgent d'attendre…

Francis Saucy, président central SAR (presidence@abeilles.ch)

adapté du blog « blogs.letemps.ch/franci-saucy », publié le 12 septembre 2022[1]

Comme on s'y attendait, la progression du frelon asiatique dans notre pays se poursuit. L'année 2021, avec ses conditions météorologiques peu favorables avait été plutôt calme et peu propice aux détections. En revanche, les records de chaleur de 2022 révèlent une situation tout à fait différente. Cantonné jusqu'à l'année dernière aux cantons du Jura et de Genève, le frelon asiatique a été détecté cette année dans les cantons de Vaud et Fribourg, avec des signalisations de part et d'autre du lac de Neuchâtel, ainsi que dans le canton de Bâle campagne. Avec une progression de 40-50 km par an, il devrait prochainement coloniser Neuchâtel, le Valais, le canton de Berne, l'Argovie, et on peut s'attendre à le trouver jusqu'à Schaffhouse et en Thurgovie dans les prochaines années.

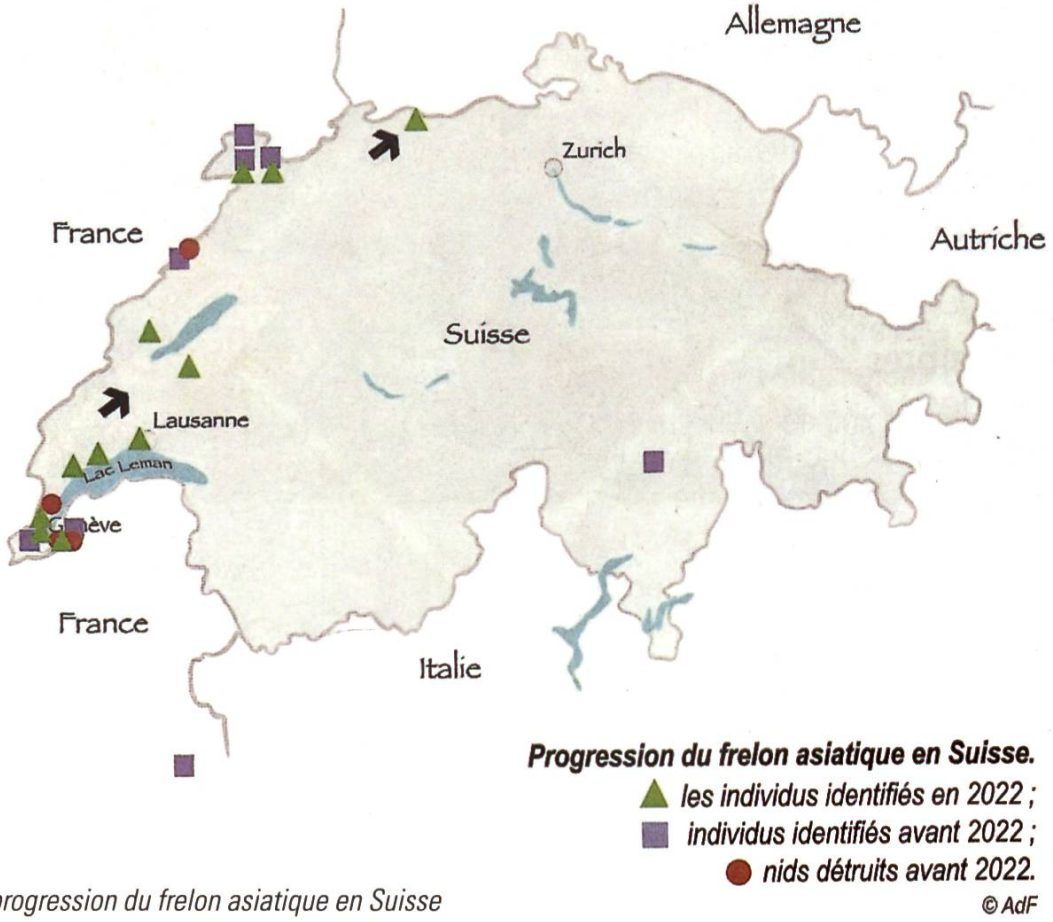

Source : L'Abeille de France et l'apiculteur, octobre 2022

Carte de progression du frelon asiatique en Suisse

[1] https://blogs.letemps.ch/franci-saucy/2022/09/12/le-frelon-asiatique-progresse-en-suisse-pour-les-autorites-il-est-urgent-dattendre/

Mais que font les autorités? Pas grand-chose à vrai dire, car la situation est compliquée et les différents départements, offices et services au niveau fédéral et des cantons se refilent la patate chaude, tergiversent et au final, laissent les apiculteurs terriblement dépourvus et le frelon libre de se propager.

La Confédération tergiverse

Sur le plan légal, la gestion des organismes exotiques envahissants relève de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE, art. 29f, al. 2). Son application est définie dans l'Ordonnance sur la dissémination des organismes dans l'environnement (ODE), en particulier le monitoring et la lutte (aux articles 51 et 52). La mise en œuvre de ces deux textes incombe à l'Office de l'environnement (OFEV), qui dépend du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) dirigé par la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga.

Or la révision des articles de la LPE traitant des organismes exotiques envahissants dure depuis plusieurs années et le dossier piétine. Interpellé en décembre 2020 par la Conseillère aux Etats Elisabeth Baume-Schneider, le Conseil fédéral répondait que «Le Conseil fédéral devrait transmettre le projet au Parlement pour délibération en 2021» (Interpellation 20.4480 avec statut «Etat des délibérations: liquidé»). Rien n'ayant été fait en 2021, la question était à nouveau posée le 16 décembre 2021 par les co-présidents du Groupe interparlementaire abeilles, soit la Conseillère nationale Delphine Klopfenstein Broggini, interpellation soutenue par 7 co-signataires (Interpellation 21.4503) et individuellement par le Conseiller national Andreas Aebi, alors président du Conseil national et co-signataire de la précédente (Interpellation 21.4478). La réponse, identique pour les deux objets, annonce que «Le Conseil fédéral se prononcera sur le projet courant 2022». Il est fort à craindre qu'aucune décision ne sera prise cette année.

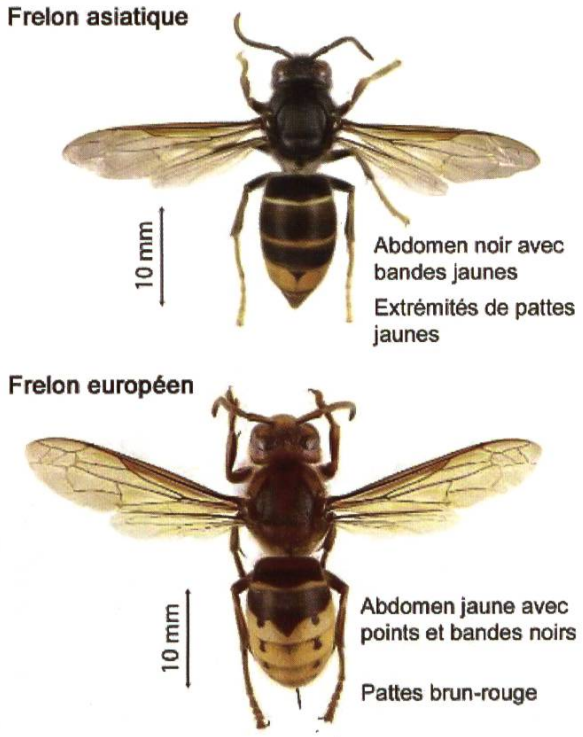

Distinction entre le Frelon asiatique (Vespa velutina) en haut et le frelon européen (Vespa crabro) en bas.

Task force Frelon asiatique

Pour traiter ce problème, une task force ad-hoc a été mise en place par l'Office fédéral de l'environnement. Elle comprend des représentants de la Confédération, des cantons et des spécialistes du frelon asiatique. Les représentants des organisations apicoles, pourtant les premières concernées, n'y ont pas été invités, malgré une demande officielle d'apisuisse qui est restée lettre morte... La task force se charge en premier lieu de l'identification et du suivi de la pro-

Ouvrière de frelon asiatique équipée d'un radio-émetteur miniaturisé.

gression de cet insecte dans le pays. Il s'agit tout d'abord de confirmer que les annonces correspondent bien au frelon asiatique, qui est plus petit et plus foncé que le frelon Européen (cf. aide-mémoire 4.7 d'apiservice pour plus de détails). Ce travail est fait, et très bien fait, depuis plusieurs années. La carte ci-dessus en résulte. La seconde tâche de la task force est de localiser les nids de frelons asiatiques et d'organiser leur destruction. Et c'est ici que tout se complique singulièrement.

Localiser un nid de frelons asiatiques n'est pas une sinécure

Les nids sont de deux types. D'une part, les nids primaires, de petite taille, sont construits par les femelles fondatrices à la sortie de l'hiver. Ils sont discrets, souvent situés proche des habitations et ne contiennent que peu d'individus. Lorsque la taille de la colonie est trop grande pour le nid primaire, toute la colonie se déplace pour construire un nid secondaire, souvent situé à la cime d'un arbre, bien dissimulé et abrité par un feuillage dense. C'est dans ce second nid, qui peut abriter plusieurs milliers d'ouvrières, que seront produits plusieurs centaines d'individus sexués, mâles et femelles. Après avoir été fécondées, ces femelles sexuées chercheront un abri bien protégé pour passer l'hiver et fonder une nouvelle société au printemps suivant. La localisation d'un nid secondaire n'est pas chose aisée, car ils sont souvent très bien cachés dans un dense feuillage à la cime d'arbres de haute taille. La méthode la plus efficace est de capturer une ouvrière, de l'équiper d'un radio-émetteur, de la relâcher et de la suivre lors de son vol de retour au nid.

A gauche : intervention sur un nid secondaire par les pompiers à Genève.
A droite : le nid récupéré.

Interventions

On peut donc envisager trois types d'intervention, le piégeage, la destruction des nids primaires au printemps ou celle des nids secondaires en automne. Le **piégeage n'est pas recommandé**, car il n'existe pas de pièges

spécifiques et l'on détruit plus d'insectes de toutes sortes que de frelons asiatiques. De plus, seule l'élimination des femelles fondatrices au printemps fait du sens à première vue. Toutefois, même dans ce cas, le piégeage est controversé, car il semble que les femelles fondatrices se livrent à une féroce concurrence au printemps et le piégeage ne ferait que leur rendre la vie plus facile. La destruction des nids secondaires avant l'envol des femelles fécondées est la méthode actuellement considérée comme la plus efficace. Elle requiert toutefois des moyens importants, car les nids ne sont pas aisés à atteindre, soit à l'aide de nacelles, soit en grimpant dans les arbres lorsque les conditions de terrain sont trop difficiles. On comprend que ces méthodes sont fort coûteuses et nécessitent des moyens financiers importants. Les radio-émetteurs coûtent plusieurs centaines de francs et l'intervention des spécialistes se chiffrent en milliers de francs, jusqu'à CHF 10'000.- dans certains cas.

Cacophonie au niveau des cantons

La lutte pratique, c'est-à-dire la destruction des nids secondaires, incombe par l'ODE aux cantons. Et ici encore, la confusion règne. Comme au niveau fédéral, on commence par se rejeter la balle entre les différents services qui pourraient être concernés (agriculture, environnement et services vétérinaires). Le plus souvent, c'est aux services cantonaux de l'environnement que revient la responsabilité de la mise en œuvre de la destruction. Comme ces clarifications n'ont généralement pas été réglées à l'avance, les services concernés n'ont pas planifié les ressources nécessaires et se déclarent démunis face à cette nouvelle tâche. A cet égard, seuls les cantons de Genève et du Jura se démarquent par une politique claire et responsable de prise en charge de la destruction des nids depuis plusieurs années, mais pour combien de temps encore ? A notre connaissance, le Valais a pris la décision de ne rien faire et pour le canton de Fribourg où un premier cas vient d'être signalé, on attend sans grand optimisme la prochaine réponse de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) à une intervention parlementaire (Question 2022-CE-318) du député Christian Clément déposée début septembre.

L'apiculture abandonnée et le frelon progresse

Face à cette situation, les apicultrices et apiculteurs sont peu soutenus et doivent se démener le plus souvent seuls face à cette nouvelle menace. L'un d'entre eux, situé dans le canton de Genève, me disait au téléphone avoir déjà perdu deux de ses dix ruches, alors qu'il a signalé les attaques de frelons asiatiques depuis plusieurs semaines. Vu la tournure des événements, il est vraisemblable que les femelles sexuées du nid du canton de Fribourg auront tout loisir de se propager cet automne, de coloniser l'ensemble du canton et de s'implanter également dans le canton de Berne tout proche, leur progression étant en moyenne de 50 km par an.

Agir aujourd'hui

C'est pourtant aujourd'hui qu'il serait important d'intervenir, pour au moins tenter de ralentir cette progression. Les coûts de la lutte (quelques milliers de francs) sont encore très peu élevés en comparaison des dizaines de nids qui pourraient en résulter l'année prochaine. Nous savons comment faire, les mesures peuvent être déployées immédiatement, ce n'est en définitive qu'une question de courage et de volonté politique ! Pour rappel, les 20'000 apicultrices

et apiculteurs du pays offrent gratuitement l'équivalent de près d'un demi-milliard de valeur agricole sous forme de services de pollinisation, qui s'ajoutent aux 4 à 5 milliards de subventions fédérales et cantonales à l'agriculture. La perte d'une ruche d'abeilles mellifère équivaut donc à une perte de rendement agricole d'environ CHF 2000.-. La société et le monde politique laisseront-ils l'apiculture se débrouiller seule avec cette nouvelle difficulté ?

Nouvelles récentes

Le 17.10.2022, un nid a été détruit à Champagne (au nord d'Yverdon, VD). Il s'agirait du nid le plus grand jamais trouvé en Suisse. Un nid a également été détruit à Courtételle (JU) et un autre à Arnex, près de Nyon (VD). Un individu a été observé et photographié à Espace abeilles, Val de Ruz, le samedi 15 octobre 2022[1].

[1] Retrouvez la liste des cas confirmés en 2022 : www.abeilles.ch/themes/sante-des-abeilles/frelon-asiatique

Dates à retenir

Date	Heure	Manifestations	Lieu	Contact
JURA – SOCIÉTÉ D'APICULTURE AJOIE ET CLOS-DU-DOUBS				
11.12.22	9h00	Traitements d'hiver du varroa : méthodes et sécurité.	Rucher école, Courtemelon	Marc Flühmann Charly Nusbaumer
VALAIS – FÉDÉRATION D'APICULTURE DU VALAIS ROMAND (FAVR)				
28.12.22	19h00	Entretien du matériel et désinfection des ruches. Mise à jour des registres des colonies. Préparation des travaux au rucher pour 2023, achat/commande du matériel	Visioconférence	François Schoch 079 212 45 34
SERVICE SANITAIRE APICOLE (SSA)				
10.11.22	20-20h30	Manifestation en ligne et en direct : Traitement hivernal	Lien de participation sous : www.abeilles.ch/manifestations-ssa	info@apiservice.ch
18.12.22	20-20h30	Manifestation en ligne et en direct : Stockage des cadres	Lien de participation sous : www.abeilles.ch/manifestations-ssa	info@apiservice.ch